Programme Socrates: intégration de la Turquie parmi les pays bénéficiaires

1996/0130(COD) - 20/03/1997

Sur la base du rapport d'information sur les relations entre l'UE et la Turquie élaboré en 1992 et dans la ligne de l'avis d'initiative adopté ultérieurement (1993) ainsi que des travaux effectués dans le cadre du Comité consultatif mixte UE/Turquie créé en 1995, le CES estime que l'éducation et la formation sont des domaines dans lesquels la dimension des échanges culturels et humains avec les sociétés des pays tiers l'emporte nettement sur toute autre considération à caractère économique et politique. Le CES s'est exprimé, dans de nombreux avis relatifs aux relations extérieures de l'UE, sur le caractère prioritaire que les organisations socioprofessionnelles de l'UE attribuent à la coopération avec les pays tiers en matière de culture et de formation. Dès lors, le CES approuve et soutient la proposition à l'examen.